

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 Avril 2016**

---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON, MICHAUD, MANGUELIN, BLANC, PESTELLE

Mmes CHAMBAUD, DEHAVANNE, DECHAIX, GUDET

**Excusée**: Mme Eliane ROGNARD qui donne pouvoir à Valérie CHAMBAUD

**Secrétaire de séance** : Joël FAGNI

---

**1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

**2- DIA**

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur l'échange des parcelles cadastrées A 1371 et A 1373 à 1 euro symbolique.

**3- AVENIR DE LA GENDARMERIE**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il n'y aura pas de vote ce soir. En effet il manque encore des éléments financiers pour pouvoir prendre une décision en connaissance de cause.

Les bailleurs Sociaux Semcoda et Dynacité ont été sollicités pour nous faire une proposition pour un éventuel achat de ce bâtiment.

Le Maire propose d'organiser un conseil extraordinaire dès que les données chiffrées seront connues. A la demande de Valérie Chambaud, ces données seront transmises avant la réunion.

Actuellement, il semblerait qu'un budget de 150 000,00 euros soit nécessaire pour rénover ce bâtiment.

Michel Alberti fait remarquer que les appartements sont confortables (F4 et F5), bien conçus. Chaque appartement bénéficie également de deux celliers et d'un garage.

La gestion locative de ces appartements serait confiée à une régie. Afin d'avoir un panel de locataire intéressant Valérie Chambaud fait remarquer que le loyer devra être fixé au juste tarif par rapport au marché et à la qualité des appartements.

**4) Fusion des Communes –Communauté de Communes Centre Dombes**

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet du 21 avril concernant le projet de fusion des communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Chalamont.

Le Conseil doit se prononcer sur le projet de périmètre de cette fusion. Le Maire procède au vote à main levée.

14 POUR  
1 CONTRE

Le Conseil municipal à la majorité est favorable au périmètre de fusion prévu par le préfet de l'Ain.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une nouvelle intercommunalité de 36 communes sera mise en place.

## **5- PNR**

Après un rappel de l'historique déjà évoqué lors du conseil du 29 mars, le Maire procède au vote à bulletin secrets

A LA QUESTION : La commune de Marlieux est-elle pour ou contre le maintien du PNR dans sa forme actuelle

8 POUR

6 CONTRE

1 ABSTENTION

La commune de Marlieux décide de rester dans la continuité de sa décision en 2013 d'adhésion à l'association pour la création du parc naturel de la Dombes et soutient la création de ce parc.

## **6- DEMATERIALISATION**

Valérie Multon informe que la Commune doit passer à l'étape suivante pour la dématérialisation des actes administratifs afin d'arriver à zéro papier dans les années à venir.

Le Maire rappelle que la commune avait été commune pilote pour la dématérialisation comptable il ya trois ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

-Décide de procéder à la télétransmission des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

-Donne son accord pour que les collectivités accèdent au service S2LOW proposé par ADULLACT pour la télétransmission des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de l'égalité

-Autorise le Maire à signer électroniquement les actes administratifs et budgétaires

-Donne son accord pour que Monsieur le maire signe les conventions de mise en œuvre de la télétransmission des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'ain représentant l'état à cet effet

-Désigne Monsieur Jean-Paul Grandjean, Maire de Marlieux et Madame MULTON Valérie Secrétaire de mairie en qualité de responsable de la télétransmission.

## **7) Maitrise d'œuvre pour l'aménagement du parking de la Gare**

Suite à l'appel d'offres pour la maitrise d'œuvre pour l'aménagement du parking de la gare, 5 entreprises ont envoyé leurs candidatures.

La commission d'appel d'offres a validé l'entreprise INFRATECH de Révonnas pour un montant de 22 845,00 euros HT.

Une première réunion est prévue avec la Communauté de Communes pour travailler sur l'ensemble du projet et particulièrement sur l'implantation de la mini-crèche dont la maitrise d'œuvre n'est pas comprise dans la mission confiée à la Société INFRATECH.

Le Maire rappelle que le dossier sur les antennes est toujours en discussion.

### **8 )Maitrise d'œuvre Réhabilitation de la station d'épuration**

Suite à l'appel d'offres pour la maitrise d'œuvre de la réhabilitation de la station d'épuration, 3 entreprises ont envoyé leurs candidatures.

Monsieur le Maire rappelle l'aide compétente et efficace de Monsieur COQUE de l'Agence d'ingénierie pour établir le cahier des charges de cet appel d'offres très technique et sensible.

Compte tenu des critères indiqués dans le règlement de consultation, c'est Le Cabinet Artelia (Lyon) qui a été retenu pour un montant de 51 759,00 euros HT.

### **9) Cérémonie du 8 mai –Modification de l'horaire**

Pour des raisons d'organisation, la clique Varaxoise a demandé de modifier l'horaire de cette cérémonie qui aura lieu à 10H15 au lieu de 11h30.

### **10)COMPTES-RENDUS**

Michel ALBERTI : Commission VOIRIE Communauté de Communes centre Dombes

La communauté de communes a décidé de refaire le chemin allant du Barillon aux Villardières (460 mètres) pour la somme de 24 615 euros.

Un autre panneau pédagogique sera mis en place sur la route de la mitaine.

Quant au panneau d'informations installé devant la mairie, il sera installé la semaine du 9 mai.

### **Joël FAGNI –Commission Associations**

Joël Fagni remercie les participants à cette réunion, note l'absence des représentants du Foot, du Tennis et du Comité des fêtes. Cet échange a permis de faire le point sur les attentes des associations et de rappeler que la convention avec la mairie pour l'utilisation de la salle polyvalente et des équipements municipaux doit être renouvelée. Selon la demande, une étude sera menée sur le budget de la location de la salle des fêtes pour une éventuelle modification du quota de gratuité accordée aux associations.

### **Colette DECHAIX –Fleurissement**

Colette DECHAIX informe que le concours « Graines de l'Ain » est maintenu, cette action peut sensibiliser les enfants au respect de la nature. Pôle enfance s'est classé 7<sup>ème</sup> au concours (Graines de l'Ain) en 2015

Palmarès 2015

-Mme Monique CORNET 54<sup>ème</sup> prix départemental dans la catégorie maisons fleuries

-M Dès GRUMBE 28<sup>ème</sup> prix départemental dans la catégorie maison fleurie avec jardin paysager

Monsieur Robert DEPLATIERE 16<sup>ème</sup> prix départemental dans la catégorie balcons fleuris

Monsieur DESPLANCHES Gérard 36<sup>ème</sup> départemental dans la catégorie balcons fleuris

A noter, Il n'y aura pas de concours maisons fleuries pour 2016.

### **Francis PESTELLE – Assemblée générale du SIEA**

Francis Pestelle donne un résumé de l'assemblée du SIEA :

#### **Points forts :**

L'investissement pour la fibre à ce jour est de 210Millions d'euros. Il est financé par les redevances des utilisateurs et des subventions de l'état et du conseil départemental.

Le réseau global de la fibre est de 3500,00 KmS.

Nous sommes le premier et seul département à faire de la fibre privée.

#### **Points Négatifs :**

Des délais d'interventions importants - une facturation élevée

### **Syndicat des eaux – Renom Chalaronne**

Le Prix de l'eau potable n'augmente pas

### **Communauté de Communes Chalaronne Centre**

-Retard dans le dossier du Parc d'Activités Economique de Mionnay géré par de la Communauté de Communes Centre Dombes

-Vote d' un fond de concours pour les travaux du trottoir de la route de Saint Nizier le désert d' un montant de 27 459,00 euros.

### **PLU**

Le Maire rappelle que le dossier PLU avance et que la commission travaille actuellement sur la relecture du règlement.

### **16-QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire donne délégation à Francis Pestelle pour la célébration du mariage du 7 mai prochain. Francis Pestelle sera accompagné de Michel ABERTI .

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22H00

Prochaine séance le 24 mai 2016